

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Plate forme de tri/transit - Site de PAU sur la commune principale de l'AIOT Chemin de la Lande 64000 PAU.

La référence de votre dossier est A-4-UNYDPTGLPE et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 08/03/2024 à 15h17 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

Les dispositions relatives à l'implantation des installations (modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux)

La nature ou la capacité des activités (évolution des capacités exercées en référence à la nomenclature des installations classées.....)

Les modes d'exploitation des installations (évolution des procédés, des rejets, des traitements des effluents, de l'épandage, de la gestion des déchets.....)

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**

- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **34872090500028**

Organisme : **B2E Lapassade**

Fonction : **Chargé études**

Personne morale

N° SIRET **80765958600018**

Raison sociale **ISDI LUCIAT**

Forme juridique **Société à responsabilité limitée (sans autre indication)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

ROUTE MIREPEIX

64800 MIREPEIX

Signataire

Qualité : **Gérant**

Référent

Fonction : **Gérant**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Plate forme de tri/transit - Site de PAU**

Description des activités :

L'EURL ISDI Luciat exploite une plate-forme de transit, regroupement et tri de déchets non dangereux (DND) et de déchets inertes (DI) sur un terrain de 5047 m² sur la commune de Pau (parcelles AP133-134 [anciennement AP 57p]). Cette installation a fait l'objet d'une déclaration (26 /11/2020) pour les rubriques 2714, 2713, 2716 et 2710. L'exploitant souhaite étendre le périmètre d'emprise de son installation (acquisition le 16/11/2022 des parcelles mitoyennes AP142-144 [anciennement AP 57p] sur une surface de 2043 m²) pour aménager une aire de stockage de bennes vides, attenante aux installations actuelles. Le terrain d'extension est également localisé, comme le site actuel, sur un terrain classé en zone UY par le PLUi de Pau. Les installations et activités actuelles restent identiques à l'exploitation actuelle et l'extension projetée ne génère aucune nouvelle activité soumise au titre des ICPE. Le bâtiment existant permet le stockage d'une cuve carburant de 2 m³ (cuve aérienne double enveloppe de capacité 1,75 tonnes, rubrique 4734-2. Non classée pour un stockage < 50 tonnes) qui assure l'alimentation des engins opérant sur le site (distribution rubrique 1435 Non classée pour un volume annuel < 500 m³). La zone d'extension supplémentaire sera empierrée pour faciliter le transit de bennes avec un accès à partir du site actuel. Des espaces verts végétalisés seront ménagés en partie Sud et Est du terrain (minimum 15 % imposé par le règlement [Art UY9] du PLUi). La pente de cette nouvelle aire permettra de collecter les eaux pluviales de ruissellement par un fossé en périphérie Est (prolongement du fossé existant assurant la collecte/rétention sur le site actuel). Le fossé agrandi et imperméabilisé permettra le stockage de 165 m³ (volume trentennal [135 m³ + 30 m³] pour un rejet de 3 l/s/ha conformément aux règles en vigueur).

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

Chemin de la Lande

64000 PAU

X : 431221

Y : 6151785

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Implantation de l'installation

Modifications apportées aux dispositions matérielles :

Les installations et activités actuelles restent identiques à l'exploitation actuelle et l'extension projetée ne génère aucune nouvelle activité soumise au titre des ICPE. Le bâtiment existant permet le stockage d'une cuve carburant de 2 m³ (cuve aérienne double enveloppe de capacité 1,75 tonnes, rubrique 4734-2. Non classée pour un stockage < 50 tonnes) qui assure l'alimentation des engins opérant sur le site (distribution rubrique 1435 Non classée pour un volume annuel < 500 m³). La zone d'extension supplémentaire sera empierrée pour faciliter le transit de bennes avec un accès à partir du site actuel. Des espaces verts végétalisés seront ménagés en partie Sud et Est du terrain (minimum 15 % imposé par le règlement [Art UY9] du PLUi). La pente de cette nouvelle aire permettra de collecter les eaux pluviales de ruissellement par un fossé en périphérie Est (prolongement du fossé existant assurant la collecte/rétention sur le site actuel). Le fossé agrandi et imperméabilisé permettra le stockage de 165 m³ (volume trentennal [135 m³ + 30 m³] pour un rejet de 3 l/s/ha conformément aux règles en vigueur). Les équipements actuels de gestion des effluents vont être complétés : - L'aire de tri (évolutions engins) bétonnée, étanche, incombustible va être équipée d'une rétention de 2 m³ (15 m² pour hauteur 0,15 m). - Un déboureur/séparateur hydrocarbures (Qn = 3 l/s - Classe I - Rejet < 5 mg/l) va être installé avant rejet des eaux pluviales (point de rejet non modifié). Cet équipement sera régulièrement vidangé. - Le fossé actuel, qui doit être prolongé (compensation de l'imperméabilisation pour l'extension du site) va être étanchéifié par la pose d'une géomembrane. - Le fossé de rétention est équipé d'une vanne permettant de confiner les eaux de ruissellement et les eaux d'extinction incendie. Un regard permet le prélèvement pour effectuer un bilan analytique des concentrations des différents polluants du rejet.

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Quantité projet	Régime Précisions
		Transit, regroupement ou			

2714	2714-2	tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois Transit, regroupement ou	Volume susceptible d'être présent 990 m3	Volume susceptible d'être présent 990 m3	D	Non modifié
2713	2713-2	tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux Transit, regroupement ou	Surface de transit 990 m2	Surface de transit 990 m2	D	Non modifié
2716	2716-2	tri de déchets non dangereux non inertes Collecte de	Volume susceptible d'être présent 990 m3	Volume susceptible d'être présent 990 m3	DC	Non modifié
2710	2710-2-b	déchets apportés par le producteur initial	Volume susceptible d'être présent 290 m3	Volume susceptible d'être présent 290 m3	DC	Non modifié

6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Modes d'exploitation

Modifications apportées aux modes d'exploitation :

Les équipements actuels de gestion des effluents (EP +EI) vont être complétés : - L'aire de tri (évolutions engins) bétonnée, étanche, incombustible va être équipée d'une rétention de 2 m³ (15 m² pour hauteur 0,15 m). - Un débourbeur/séparateur hydrocarbures (Qn = 3 l/s - Classe I - Rejet < 5 mg/l) va être installé avant rejet des eaux pluviales (point de rejet non modifié). Cet équipement sera régulièrement vidangé. - Le fossé actuel, qui doit être prolongé (compensation de l'imperméabilisation pour l'extension du site [135 m³ + 30 m³ = total de 165 m³]) va être étanchéifié par la pose d'une géomembrane. - Le fossé de rétention est équipé d'une vanne permettant de confiner les eaux de ruissellement et les eaux d'extinction incendie. Un regard permet le prélèvement pour effectuer un bilan analytique des concentrations des différents polluants du rejet. Une cuve GNR (aérienne double enveloppe) de 2 m³ (1,75 tonnes) est présente dans le bâtiment.